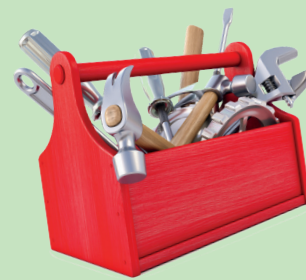




RÈGLEMENT ATELIER DE RÉPARATION



- Pour éviter une attente trop longue, un seul objet par personne sera examiné en cas d'affluence. Les visiteurs reprendront la file d'attente pour un second objet.
- Les réparations et activités sont effectuées à titre gracieux.
- Les visiteurs restent présents et effectuent autant que possible eux-mêmes les réparations, avec l'aide des bénévoles réparateurs.
- Ni les organisateurs de l'atelier de réparation, ni les bénévoles réparateurs, ne peuvent être tenus responsables de dommages ou dégâts éventuels suite aux conseils / instructions de réparation donnés ou découlant des activités à l'atelier de réparation.
- Les bénévoles réparateurs ne s'engagent pas à fournir les pièces détachées ou consommables nécessaires à la réparation. La fourniture de la pièce de rechange est à la charge du visiteur, qui pourra venir la faire remplacer lors d'un éventuel prochain événement.
- Les bénévoles réparateurs font de leur mieux pour aider à réparer les objets présentés, sans obligation de résultat. Ils ne donnent aucune garantie sur les réparations effectuées et ne sont pas responsables d'un éventuel mauvais fonctionnement chez soi des objets réparés à l'atelier de réparation.
- Les bénévoles réparateurs se réservent le droit de ne pas réparer certains objets.
- Les bénévoles réparateurs n'ont pas l'obligation de remonter les appareils démontés qui ne peuvent pas être réparés.
- Les visiteurs de l'atelier de réparation sont responsables de l'élimination appropriée des objets cassés irréparables.



**TERRES du
HAUT BERRY**
Communauté de Communes